



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P368_2020

Date : 14/10/2020

OBJET : Demande de subvention DSIL pour la Rénovation du Système de Sécurité Incendie (SSI) de la Cité de la Mer

Exposé

La Cité de la Mer est un parc scientifique et ludique, inauguré le 29 avril 2002 à Cherbourg-Octeville, consacré à l'exploration sous-marine et à la découverte des grandes profondeurs. Elle a pris place dans le bâtiment Art déco de l'ancienne gare transatlantique de Cherbourg.

Au printemps 2019, après 8 mois de travaux, le Pavillon des Expositions Permanentes a rouvert avec des nouveaux espaces scénographiques sur la thématique des profondeurs marines.

A la fin de ces travaux de réaménagement, des tests de désenfumage ont été effectués et ont montré des dysfonctionnements du désenfumage naturel en place depuis la construction, ce qui a conduit à la mise en place de mesures compensatoires pour permettre l'ouverture du site au public.

Le cabinet EFECTIS, agréé par le Ministère de l'Intérieur, a été sollicité, en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, pour réaliser une étude d'ingénierie visant à définir les dispositions optimales d'un système de désenfumage opérant.

Il est donc proposé de pérenniser le nouvel SSI en renouvelant la globalité de la détection incendie, des commandes et organes de désenfumage vieillissants et en partie obsolètes.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€)	
Démolition, métallerie	128 527,97 €	ETAT (DSIL)	146 124,64 € (30 %)
Doublage, plafonds, peinture	89 028,10 €	Autofinancement	340 957,50 € (70 %)
Désenfumage mécanique	119 137,18 €		
Électricité	150 388,89 €		

TOTAL	487 082,14 €	487 082,14 €
-------	--------------	--------------

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Vu la délibération n° DEL2018_086 du 28 juin 2018 déclarant la Cité de la Mer équipement d'intérêt communautaire,

Décide

- **D'approuver** le projet de rénovation du Système de Sécurité Incendie de la Cité de la Mer et le plan de financement s'y rapportant,
- **De solliciter** une subvention de l'État de 146 124,64 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE